

## Décès d'un proche : les ASA qui font mal

Paris, le 12/05/2026

Monsieur le Ministre,

Le SNE souhaite attirer votre attention sur le manque de cohérence voire l'injustice de l'octroi des ASA. Notre syndicat vous demande trois évolutions pour y remédier.

La première consiste à **ne plus soumettre l'octroi des absences de droit à la nécessité de service**. Puisque de droit, ces autorisations devraient être opposables aux services.

La seconde revient à **tenir compte de l'évolution de la réalité quotidienne des agents**. Une demande d'autorisation d'absence qui ne dépend pas du choix de l'agent devrait être de droit, par exemple une consultation chez un spécialiste qui n'est pas forcément disponible le mercredi. Il en va de même en cas de décès d'un proche (ascendants, petits-enfants, fratries, conjoint). La possibilité de participer aux obsèques d'un ami, d'un cousin ou d'un voisin devrait aussi être offerte.

La troisième consiste à **séparer le versement du traitement du maintien de l'Ancienneté Générale de Services**. Aujourd'hui, lorsqu'une autorisation d'absence est accordée sans traitement, l'agent perd aussi une journée d'AGS, ce qui peut le pénaliser. Cette double peine est injustifiée. Elle incite nos collègues à tricher sur leur situation en demandant, au lieu d'une ASA, un arrêt maladie qui leur coûte une journée de carence mais pas d'AGS.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Ratinet', is written over the typed name and title.